

Je vais emménager dans un logement équipé d'un compteur communicant en mode prépaiement. Puis-je le faire désactiver ?

Notre réponse

Oui. Le mode de prépaiement du compteur est communicant est automatiquement désactivé.

Pour rappel, il est très important de signaler votre déménagement à votre fournisseur.

Pour plus d'informations, consultez notre fiche : [J'ai un compteur communicant en mode prépaiement et je vais déménager. Que dois-je faire ?](#)

Références légales

- Article 3bis de l'Arrêté du 30 mars 2006 du Gouvernement wallon relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité.
- Article 3 de l'Arrêté du 30 mars 2006 du Gouvernement wallon relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz.

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 25/04/23